

DÉCLARATION LIMINAIRE

FORMATION SPECIALISEE SPECIALE RATTACHEE AU COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION SPECIALE DU SEO

...

Mardi 14 octobre 2025

Mon Général, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Mon Général, à l'occasion de cette seconde FS SEO de l'année, la **CFDT** tient à vous souhaiter la bienvenue. Nous sommes convaincus que la qualité et la richesse des échanges engagés jusqu'ici, continueront à nourrir une dynamique constructive et durable. La **CFDT**, par sa vocation constructive se veut un acteur incontournable du dialogue social, garant de la santé, de la sécurité au travail.

Dans un contexte national marqué par l'instabilité politique, et le spectacle affligeant auquel nous assistons, les agents expriment une inquiétude légitime et des attentes fortes, sur la reconnaissance de leur engagement, des perspectives d'amélioration de la qualité de vie au travail.

Dans cette perspective, la **CFDT** tient à rappeler que l'amélioration du pouvoir d'achat est un sujet de préoccupation majeure pour les agents.

A ce titre, la revalorisation de l'IFSE des corps des filières administratives et techniques, publiée fin août, sans consultation des organisations syndicales représentatives du ministère soulève une réelle inquiétude. Si ces revalorisations sont évidemment bienvenues, elles ne bénéficient malheureusement qu'aux groupes les plus élevés des personnels civils accentuant un sentiment d'injustice.

Retour à l'ordre du jour, qui comme à son habitude est très riche mais les échanges sont aujourd'hui encore plus nécessaires et importants.

Les travaux insalubres :

La **CFDT** salue l'effort de clarification engagé par l'Administration pour améliorer le dispositif, qu'elle sollicitait depuis longtemps.

Toutefois, la **CFDT** demeure particulièrement préoccupée par « les situations qui interrogent ». Les chiffres présentés attestent d'un très fort déclin. Elimination effective des risques ou simple restriction administrative ?

Nous resterons également vigilants sur la nouvelle directive selon laquelle aucune attestation de régularisation ne sera admise après 2025. Devant cette rigueur instantanée, serait-il possible de mettre en place des formations obligatoires pour la

chaîne hiérarchique, afin d'assurer l'équité et d'éviter toute lésion future des droits des agents.

Le télétravail :

La **CFDT** souhaite obtenir des précisions concernant les refus de demande de télétravail. Comme vous l'avez souligné, ce dispositif constitue un facteur d'attractivité et un atout pour l'organisation du travail. Or, au regard de l'accord cadre du 11 mars 2023 relatif au télétravail au sein du ministère des armées, les justifications avancées ne semblent pas correspondre aux motifs d'exclusions prévus par le texte.

Par ailleurs, la mise en place équitable de ce dispositif se heurte parfois à l'absence de clé TOKEN. La **CFDT** souhaiterait connaître le nombre d'agents actuellement en attente de cet outil.

PSC - prévoyance :

La **CFDT** salue la signature d'un contrat de protection sociale complémentaire en prévoyance pour les agents du Ministère des Armées. Toutefois, la contribution du Ministère limitée à 7 euros par mois et par agent public est largement insuffisante.

Rapport sur le moral :

Nous regrettons une fois de plus, le faible taux de participation à l'enquête, d'où l'interrogation sur la fiabilité des résultats et le réel taux de satisfaction des agents ? La faible participation ne signifie-t-elle pas au final un certain mécontentement ?

La **CFDT** ne manquera de revenir sur l'ensemble des points de l'ordre du jour au fil des échanges.

La **CFDT** œuvre au quotidien à une reconnaissance pleine et entière de l'investissement des agents. Elle considère que le dialogue social doit être le levier d'une amélioration continue de la sécurité et de la qualité de vie au travail.

Mon Général, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, la **CFDT** vous remercie de votre attention.

Paris, le 14 octobre 2025 ●